

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège Informatique Entrepreneurship

23 février 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

1. Introduction

Le Collège Informatique Entrepreneurship est un établissement privé non subventionné qui possède un permis d'enseignement depuis le 1^{er} novembre 1995. Il offre un seul programme, soit *Gestion : micro-informatique appliquée* (900.91) qui conduit à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC). Étant une institution de formation agréée par la *Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre* (SQDM), le Collège peut également adapter le contenu de son programme pour concevoir et développer des modules de formation ponctuelle. Ces modules permettent de répondre aux attentes d'un organisme-client ou d'une entreprise locale en matière de formation de la main-d'oeuvre.

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège COMPREND quatre chapitres : les finalités et les objectifs, les moyens, le partage des responsabilités et les modalités d'application et les critères de l'auto-évaluation de l'application de la politique. En guise d'introduction, le Collège réfère au *Règlement sur le régime des études collégiales* et à la *Loi sur l'enseignement privé* pour présenter sa PIEA.

2. Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la PIEA du Collège Informatique Entrepreneurship, lors de sa réunion tenue le 23 février 1998. Cette évaluation a été réalisée conformément au *Cadre de référence pour l'évaluation des PIEA*, publié en février 1994. Ce document présente notamment la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEA et les critères d'évaluation de la Commission.

La PIEA du Collège comprend les composantes essentielles définies par la CEEC dans son cadre de référence. Le texte est clair et cohérent et les objectifs et les finalités sont formulés de manière à engager l'action. Les fonctions d'évaluation sommative et formative sont bien explicitées et la Commission souligne la dimension formative intégrée aux modes d'enseignement du Collège. Les modalités d'équivalence, de substitution et de dispense sont nettement exposées. Considérant la taille et la spécificité du Collège, le partage des responsabilités est adéquat. La Commission formule néanmoins une suggestion susceptible d'améliorer l'efficacité de la politique.

2.1 Suggestion de la Commission

2.1.1 Les règles d'évaluation des apprentissages

La Collège mentionne dans ses objectifs qu'il entend «...privilégier l'utilisation de méthodes d'évaluation sommative en fonction des objectifs terminaux d'apprentissage...» (p.3). D'autre part, il signale que «...l'évaluation doit être échelonnée sur l'ensemble de la durée du cours...» (p.5.). Or, la politique n'établit pas clairement comment par une telle évaluation continue le Collège pourra témoigner que l'élève, au terme du cours ou du programme, aura bien atteint les objectifs terminaux, puisqu'il peut être difficile de juger si l'élève a atteint ce niveau avant la fin du cours ou du programme. Par ailleurs, il peut arriver que certains éléments de compétences soient d'une telle importance que leur atteinte soit nécessaire pour la réussite d'un cours.

La Commission considère que sans détailler la pondération de chaque examen de chacun des cours prévus dans un programme, le Collège devrait préciser les composantes de la notation qui est prévue dans un cours. La politique fait référence à la qualité de la langue dans la section traitant du partage des responsabilités du personnel enseignant sans toutefois qu'on précise si cette règle fait partie de l'évaluation des apprentissages. La Commission *suggère* donc au Collège de déterminer plus clairement les règles d'évaluation de façon à assurer qu'un étudiant ne peut obtenir la note de passage sans avoir démontré qu'il a atteint les objectifs et les standards du cours et que cette note témoigne des compétences visées.

3. Conclusion

La Commission juge **satisfaisante** la politique du Collège Informatique Entrepreneurship. Dans l'ensemble, les modalités et les actions exposées dans la politique devraient conduire à des évaluations de qualité. La Commission émet cependant une suggestion en vue d'améliorer la politique et elle invite le Collège à la prendre en considération.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Micheline Poulin, agente de recherche